

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 4 mars 1983

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

## DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Français]

### LA POLLUTION

#### LA NÉCESSITÉ DE RÉDUIRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE TRANSFRONTALIÈRE

**M. Gaston Gourde (Lévis):** Madame le Président, le sous-comité sur les pluies acides du Comité permanent des pêches et des forêts rendait son rapport public en 1981. Parmi ses recommandations, il s'en trouvait deux, et je cite:

1° Le sous-comité recommande que le Canada et les États-Unis concluent un accord sur les lois et les mécanismes nécessaires à une réduction substantielle d'ici la fin de 1982 de la pollution atmosphérique transfrontalière, particulièrement en ce qui a trait aux pluies acides.

2° Le sous-comité recommande que les gouvernements, les groupes d'intérêt public et les particuliers au Canada cherchent et utilisent tous les moyens possibles d'ordre politique, juridique et administratif et fassent appel aux médias pour s'assurer que les émissions américaines à l'origine des pluies acides soient sensiblement réduites.

Les négociations entre le Canada et les États-Unis, madame le Président, ont actuellement échoué parce que nos voisins du Sud estiment qu'on doit continuer les recherches qui durent pourtant depuis des années.

Je demande donc aux Canadiens de tout faire pour alerter les Américains au sujet de ce problème très épineux, et appuyer ainsi les efforts du gouvernement canadien. On peut assurer les Canadiens que les conversations privées, les écrits ou les rencontres ne seront pas censurés, comme cela s'est fait pour les films de l'ONF.

\* \* \*

[Traduction]

### LE TRANSPORT AÉRIEN

#### LE PROJET DE FERMETURE DU CENTRE DE CONTRÔLE DU TRAFIC AÉRIEN À WINNIPEG

**M. Jack Murta (Lisgar):** Madame le Président, à l'instar d'autres Manitobains, j'ai été renversé ce matin quand j'ai entendu dire à la tribune téléphonique de Peter Warren sur les ondes de la station CJOB que le gouvernement projette d'éliminer 250 emplois à Winnipeg en fermant le centre de contrôle du trafic aérien et de transférer ces emplois à Edmonton et à Toronto.

Depuis 40 ans, Winnipeg est un important centre aéronautique au Canada. Les contrôleurs à Winnipeg dirigent tout le trafic aérien du Manitoba, de la Saskatchewan et du nord-

ouest de l'Ontario, jusqu'à Sault-Sainte-Marie au sud. On mettra brusquement fin à cette longue et belle tradition, supposément pour éviter de construire un nouveau centre de contrôle. A propos de cette affaire, un fonctionnaire a probablement vendu la mèche en disant qu'il fallait «une présence fédérale plus visible en Alberta». Je suis révolté par ce que cette remarque laisse sous-entendre.

La perte de 250 emplois et la fermeture du centre de contrôle du trafic aérien auraient des conséquences désastreuses sur l'économie de Winnipeg et du Manitoba. A maintes reprises, le gouvernement fédéral a contrecarré les efforts des autorités municipales qui voudraient rehausser le rôle de Winnipeg dans le secteur canadien de l'aéronautique qui est en plein essor. Cette nouvelle intervention ne ferait que confirmer les doutes de beaucoup de Manitobains, soit que le gouvernement se fiche éperdument des techniciens du Manitoba et des services qu'ils ont à offrir. Il faut absolument faire échec à ce projet.

\* \* \*

### L'AGRICULTURE

#### LA SITUATION DES POMICULTEURS DU SUD-EST DE L'ONTARIO

**M. Robert Daudlin (Essex-Kent):** Madame le Président, je voudrais attirer l'attention sur un problème persistant et croissant auquel doivent faire face les pomiculteurs des comtés d'Essex et de Kent en Ontario. Étant donné leur situation géographique particulière, soit à l'extrémité sud-est de la province, ces comtés sont soumis à des conditions climatiques et de culture ainsi qu'à des types de maladies différentes de celles que l'on trouve dans les autres régions de l'Ontario. Par conséquent, nombre des rhizomes utilisés ont donné de mauvais résultats dans ces conditions et ne conviennent absolument pas aux comtés d'Essex et de Kent.

Les pomiculteurs continuent de subir des pertes financières puisque leur rendement est insuffisant et que les ministères de l'Agriculture provincial et fédéral ne leur fournissent pas l'information voulue. Afin de venir à bout de ce problème et de dissiper les inquiétudes des producteurs, j'exhorte le ministère de l'Agriculture fédéral à commander et à financer une étude sur cette question, qui pourrait être effectuée à l'institut de recherche Harrow. Les chercheurs devraient étudier le rendement des différentes variétés et des différents rhizomes de pommiers existant actuellement, afin de déterminer s'ils peuvent être utilisés à des fins commerciales par les pomiculteurs des comtés d'Essex et de Kent. Le ministère de l'Agriculture devrait également s'occuper de recommander les variétés et les rhizomes qui conviennent le mieux aux conditions particulières à la région.